

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons	159 Chaussée de Binche	7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 45	Fax : +32 (0) 65 40 41 55	Mail : social.mons@helha.be	
HELHa Campus Montignies	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : social.montignies@helha.be	
HELHa Campus Montignies (HD)	136 Rue Trieu Kaisin	6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : social.montignies@helha.be	
HELHa Louvain-la-Neuve	Rue de l'Hocaille 10	1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	
Tél : +32 (0) 10 48 29 63	Fax :	Mail : social.lln.bac@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 115 Méthodologie du travail social 1			
Ancien Code	SOAS1B15	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/M/C/ EAS1150 + CEAH1150		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Campus Mons Bérengère JUVENT (juventb@helha.be) Charlotte BURION (burionc@helha.be) HELHa Campus Montignies Patricia SCORNEAU (scorneaup@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (albertucciov@helha.be) Soumia LAHDILY (lahdilys@helha.be) Stéphane DESPONTIN (despontins@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Patricia SCORNEAU (scorneaup@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (albertucciov@helha.be) Stéphane DESPONTIN (despontins@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Astrid LIONNEZ (lionneza@helha.be) Véronique ALBERT (albertv@helha.be) Julie CHARLET (charletj@helha.be) Bernadette COLLET (colletb@helha.be) Raphaël GÖBBELS (gobbelsr@helha.be) Benjamin LEVAQUE (levaqueb@helha.be) Agnès PONSAR (ponsara@helha.be) Fanny SIMON (simonf@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (vanlaethemp@helha.be) Marie VRANCKEN (vranckenm@helha.be) Pascale DELVAUX (delvauxp@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B15C	Méthodologie	24 h / 2 C
SOAS1B15D	Travail social	48 h / 4 C
SOAS1B15E	Ecrire en travail social	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B15F	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2 C
SOAS1B15G	Communication et travail social	30 h / 2 C
SOAS1B15H	Ecrits en travail social	24 h / 1 C
SOAS1B15I	Ecrits académiques	12 h / 0 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B15W	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2 C
SOAS1B15X	Communication et travail social	30 h / 2 C
SOAS1B15Y	Ecrits en travail social	24 h / 1 C
SOAS1B15Z	Ecrits académiques	12 h / 0 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B15A	Travail social et méthodologie	72 h / 7 C
SOAS1B15B	Promotion de la réussite	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS1B15C	Méthodologie	20
SOAS1B15D	Travail social	40
SOAS1B15E	Ecrire en travail social	10

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS1B15F	Contexte et enjeux pour l'action	20
SOAS1B15G	Communication et travail social	20
SOAS1B15H	Ecrits en travail social	10
SOAS1B15I	Ecrits académiques	0

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS1B15W	Contexte et enjeux pour l'action	20
SOAS1B15X	Communication et travail social	20
SOAS1B15Y	Ecrits en travail social	10
SOAS1B15Z	Ecrits académiques	0

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS1B15A	Travail social et méthodologie	70
SOAS1B15B	Promotion de la réussite	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Pour les départements de MONS et Montignies

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :
il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;
- une note de 10/20 ou plus :
il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);
- une note inférieure à 10/20 :
il doit OBLIGATOIREEMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

les AA qui constituent l'UE outillent les étudiants d'un point de vue Méthodologique à travers des contenus qui développent leurs savoirs, savoirs-faire et savoirs-être requis par la pratique du travail social.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie			
Ancien Code	7_SOAS1B15C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS1152		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bérengère JUVENT (juventb@helha.be) Charlotte BURION (burionc@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de méthodologie vise à montrer que la profession d'AS nécessite méthode et rigueur. L'observation et l'écoute sont deux outils indispensables à l'établissement d'une relation d'accompagnement et dans la résolution d'une situation-problème. « Un As ne peut ni dire ni faire sans observation et sans écoute ». Pour être à l'écoute des autres, il faut également être à l'écoute de soi et de ses pré-construits.

La gestion des émotions est également abordée ainsi que la notion d'empathie et les bases d'une communication professionnelle sont posées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- identifier les bases d'une communication professionnelle.
- définir les obstacles et les enjeux d'une observation et d'une écoute professionnelle.
- repérer et expliquer les attitudes et techniques qui permettent d'établir une relation d'accompagnement.
- d'entamer la construction de son identité professionnelle en interrogeant ses capacités d'écoute et d'observation professionnelle.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Introduction du cadre méthodologique en travail social
- La relation d'aide et l'accueil
- Les bases d'une communication professionnelle
- L'observation-active
- L'écoute-active
- La posture et la distance professionnelle
- La gestion des émotions

Démarches d'apprentissage

- Approche inductive
- Approche par situation-problème
- Exploitation de l'expérience de stage
- Jeux de rôles

- Travail en sous-groupes
- Exercices de brise-glaces

Dispositifs d'aide à la réussite

Articulation théorie-pratique sur base d'exercices et de mises en situation tout au long du cours.

Séance de questions-réponses sur la matière en fin de chaque thématique abordée.

Des lectures complémentaires à la théorie abordée sont proposées sur la plateforme dans une farde de lecture dédiée en vue d'une meilleure appropriation des notions.

Sources et références

- De Robertis, C. (2007). Méthodologie de l'intervention en travail social. Ed. Bayard, Paris.
- Watzlawick, P. Helmick Beavin, J. Jackson, D.D. (1972). Une logique de communication, Editions du Seuil.
- Coenen, R. (2020). La bonne présence plutôt que la juste distance. Revue L'Observatoire, N°102, 2020.
- Kayaert, P. (2021). Quand la parole déconfine. Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Germain-Thiant, M. Gremillet-Parent, M. (2002). LA relation à l'autre. L'implication distanciée. Chronique sociale. Lyon.
- Couzon, E. Dron, F. (2007). Les émotions. Développer son intelligence émotionnelle. Collection formation permanente, ESF éditeur.
- ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT et documents supplémentaires (Word)

Farde de lectures

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les examens de janvier et de juin sont écrits.

L'évaluation de janvier vaut pour 50% et est dispensatoire.

L'examen de juin vaut pour 50%.

Un travail en sous-groupe sera demandé lors du dernier cours du Q2. Certains groupes se verront octroyer un point bonus, qui comptera pour l'évaluation de juin, en cas de travail de qualité.

L'utilisation de l'IA, dans le cadre de ce travail de groupe, est autorisée dans les limites de la charte d'utilisation des IA à la HELHa. Toute utilisation de l'IA exige d'être référencée comme précisé dans les consignes du travail.

Principe général : la note finale de cet examen est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues lors des évaluations des différentes parties qui la composent (janvier et juin).

La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement. Chaque absence injustifiée (motif illégitime) sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points lors des sessions de janvier et de juin. En seconde session, ce retrait est annulé.

Il en va de la responsabilité de l'étudiant de signer la feuille de présence, mise à sa disposition, à chaque séance de cours.

Exceptions:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (Zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des parties de l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la session pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie).

Même modalité pour septembre. L'étudiant représentera uniquement la partie échouée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social			
Ancien Code	7_SOAS1B15D	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS1153		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bérengère JUVENT (juventb@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours est une introduction aux repères principaux du Travail Social et à ses méthodologies.

Au début, l'étudiant.e sera amené à réfléchir sur ses représentations du travail social, du concept d'aide et de l'identité des travailleurs sociaux. Seront abordées les définitions envisageant la multiplicité des aides, des actions sociales autour de principes communs au Travail Social.

Ce cours présente plusieurs voies d'entrée à la compréhension du métier via l'acquisition de compétences autour de l'identité évolutive des travailleurs sociaux à travers l'historique du métier, le code de déontologie, les secteurs d'activités (ex: cpas), les différents types d'aide, les différentes postures de l'AS et la place de l'usager, le travail de réseau et l'interdisciplinarité, etc... Des techniques de pédagogie active, participative caractérisent le processus pédagogique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- être au clair avec ses représentations et capable de les questionner (valeurs, sroyances et préjugés)
- définir et identifier les concepts vus au cours
- repérer les différentes approches et conceptions du travail social
- identifier les différentes postures d'un travailleur social et la place de l'usager
- comprendre le contexte social dans lequel le travail social s'inscrit
- s'ouvrir au contexte social et développer un esprit critique
- s'inscrire dans une démarche collective et de co-construction

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Le travail social (définition, mandats, principes,...)
2. Historique du métier
3. Code de déontologie de l'AS
4. Les repères de base en travail social
5. L'utilisation des outils ludiques en travail social. Présentation de l'AS-thèque
6. Le CPAS
7. Les différents types d'aide en travail social (aide contrainte, aide acceptée, TSI, TSG, TSC, DPA, travail en réseau)

Démarches d'apprentissage

Approche déductive : à partir d'articles et reportages.

Approche inductive: à partir de concepts et définitions.

Cours magistral : pour la transmission de connaissances.

Travail en sous-groupe et en classe inversée: pour les exercices (mise en application de la théorie vue au cours), analyses et synthèses d'activités pédagogiques.

Approche interactive, participative : entre les étudiants et l'enseignant, ainsi que des intervenants.

Intervention de personnes ressources extérieures

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps de question- réponses après chaque séance de cours.

Temps de parole entre étudiants en début de cours concernant le cours précédent, et permettant la cohésion sont organisés.

Sources et références

Farde de lecture

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les examens de janvier et de juin sont écrits.

L'évaluation de janvier vaut pour 50% et est dispensatoire.

L'examen de juin vaut pour 50%.

Principe général : la note finale de cet examen est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues lors des évaluations des différentes parties qui la composent (janvier et juin).

La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement. Chaque absence injustifiée (motif illégitime) sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points lors des sessions de janvier et de juin. En seconde session, ce retrait est annulé.

Il en va de la responsabilité de l'étudiant de signer la feuille de présence, mise à sa disposition, à chaque séance de cours.

Exceptions:

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (Zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des parties de l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la session pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie).

Même modalité pour septembre. L'étudiant représentera uniquement la partie échouée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100
Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ecrire en travail social			
Ancien Code	7_SOAS1B15E	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS1151		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Charlotte BURION (burionc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours se déroule au premier quadrimestre et a pour vocation de :

- conscientiser les étudiants à l'importance des écrits (tant dans la formation que dans la profession) ;
- familiariser les étudiants avec le processus d'écriture.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les objectifs principaux du cours sont d'instaurer ou de réinstaurer un climat propice à l'écriture (donner ou redonner l'envie d'écrire) et de permettre aux étudiants d'initier une réflexion sur l'importance des écrits dans la formation et dans la profession.

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable :

- d'identifier les critères de fond et de forme d'un écrit donné ;
- de rédiger un écrit en respectant ces critères.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Cette année, les étudiants vont travailler sur un projet d'exposition afin d'aborder la thématique des écrits de manière engagée.

Démarches d'apprentissage

- Cours en petits groupes permettant les interactions entre étudiants et avec l'enseignante.
- Alternance entre séances de cours en présentiel et travail en autonomie.
- Des échanges avec l'enseignante sont possibles lors des séances de travail en autonomie.
- Une séance de cours est fixée au laboratoire informatique (intégration de l'outil informatique dans le cours).

Dispositifs d'aide à la réussite

- Un accompagnement au travail collaboratif entre étudiants est prévu.
- Le travail des étudiants dans le cadre de l'exposition est encadré par l'enseignante.

- Expérimentation du logiciel Antidote lors de la séance de cours se déroulant au laboratoire informatique.
- Sensibilisation à des outils d'organisation du travail et de gestion du temps de type "rétroplanning".

Sources et références

- Crognier, P. (2011). Précis d'écriture en travail social : des ateliers d'écriture pour se former aux écrits professionnels. ESF Editeur.
- Leys, M. (2015). Ecrire pour être lu : comment rédiger des textes administratifs faciles àcomprendre ? Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la langue française.
Disponible sur https://livre.cfwb.be/fileadmin/sites/lali/uploads/1image/Graphisme/Publications_ressources/Collection_Guide/PDF/ecrire-pour-etre-lu_interactif_.pdf, page web consultée le 28/08/25

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint et documents supplémentaires disponibles sur la plateforme ConnectEd.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation en deux parties :

- évaluation continue (20%) ;
- travail de groupe destiné à l'exposition (80%).

L'évaluation continue (20% des points) est un travail individuel d'une page à déposer sur la plateforme ConnectEd. Les consignes sont communiquées lors de la 1ère séance de cours et mentionnées dans le PPT du cours disponible sur ConnectEd. La note attribuée à ce travail est communiquée à l'étudiant dans les semaines qui suivent le dépôt de façon à ce qu'il puisse situer ses apprentissages.

Un travail de groupe est aussi demandé aux étudiants et s'inscrit dans un projet d'exposition.

Lors de la dernière séance de cours, les étudiants présentent le support réalisé durant l'année en vue de l'exposition. Ce travail compte pour 80% des points dont la répartition est la suivante :

- présentation orale de groupe (40%) ;
- support écrit destiné à être exposé (40%).

L'usage de l'IA dans la réalisation des travaux demandés dans ce cours est autorisé dans les limites de la charte d'utilisation des IA à la HELHa. Toute utilisation de l'IA exige d'être référencée comme précisé dans les consignes du travail.

La présence aux cours est obligatoire et sera évaluée (sauf pour les étudiants en crédit résiduel). Chaque absence injustifiée sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points. Systématiquement, les présences seront prises lors de chaque cours en sous-groupes. Il en va de la responsabilité de l'étudiante de signer la feuille de présence, mise à sa disposition, à la fin de chaque séance de cours.

Dans le cadre d'un échec à l'issue de la période d'évaluation de janvier, l'étudiant pourra déposer un travail écrit individuel (100%) dont les consignes seront publiées sur ConnectEd.

L'évaluation de 2ème session portera également sur un travail écrit individuel (100%).

Pour les étudiants en crédit résiduel, l'évaluation portera sur un travail écrit individuel (100% des points).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20			Trv	100

Période d'évaluation	Trv	80			Trv	100
Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Le principe d'évaluation continue ci-dessus a pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).